



Crypto-finance : Quel nouveau cadre réglementaire après la Loi PACTE ?

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Atelier

DATE

05/02/2019

LIEU

**6 rue Duret
75016 Paris**

PARTICIPATION

250,00 €

INSCRIPTION

www.eifr.eu

CONTACT

**contact@eifr.eu
01 70 98 06 53**

Nouvelles technologies, nouvelles formes d'échanges et de financement de projets, la crypto-finance a fait l'objet d'un développement rapide auprès de tous les acteurs du monde économique et financier, avec de nouveaux usages commerciaux.

Que recouvrent ces pratiques et comment législateur et régulateurs vont-ils introduire un nouveau cadre juridique ? La loi PACTE va définir un cadre légal et réglementaire sur les crypto-actifs et les levées de fonds, qui fait suite en particulier à la consultation de l'Autorité des Marchés Financiers sur les ICO restituée en février 2018.

Nous verrons comment une réglementation proportionnée peut répondre à l'objectif de protection des acteurs, émetteurs et investisseurs, tout en favorisant le développement de nouveaux instruments financiers : Token, ICO, STO.

Cet atelier va poser les éléments d'innovation et de réglementation de la crypto-finance. Nous aurons aussi une présentation du régime des Security Token par DS Avocats et de l'utilisation de Utility Token par la plate-forme d'investissement Kriptown. Les problématiques d'accès aux services bancaires post ICO seront également évoquées.

Public visé

- Emetteurs
- Brokers et investisseurs
- Securities Services
- BFI
- Régulateurs
- Avocats et sociétés de conseil
- Fintechs

OBJECTIFS

- Appréhender le nouveau cadre juridique de la crypto-finance et ses développements
- Connaître la réglementation qui s'appliquera, ses opportunités et ses risques.
- Se projeter sur les évolutions au niveau européen
- Obtenir le retour d'expérience d'acteurs impliqués dans des nouveaux modes de financement



PROGRAMME

-
- 8h30 Introduction**
Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)
-
- 8h45 Innovations technologiques et Blockchain au service de l'économie numérique**
Intervenants: Luca Comparini (IBM)
-
- 9h10 Loi PACTE, visas, agréments, quel rôle pour le régulateur ?**
Intervenants: Domitille Dessertine (AMF)
-
- 9h40 Les Security Token en droit européen**
Intervenants: Thibault Verbiest (DS Avocats) / Frédéric BELLANCA (DS Avocats)
-
- 10h10 Utility token, des solutions de financement via une blockchain privée**
Intervenants: Mark Kepeneghian (Kriptown)
-
- 10h35 L'accès aux services bancaires, retour d'expérience d'une ICO française**
Intervenants: Luc Jarry-Lacombe (BC Diploma)
-
- 10h50 Questions / Réponses / Conclusion**
Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)
-